

**Concours:** ER - 2025 - 27

**Durée de l'affichage:** Du 12 décembre 2025 au 4 janvier 2026, les entrevues auront lieu le 8 ou 9 janvier 2026

**Durée du contrat:** Du 12 janvier au 10 juillet 2026, incluant la période de vacances

**Lieu de travail:** Cégep de Matane

**Statut d'emploi:** Contractuel temps partiel

**Mode enseignement:** En présence

**Contrat annuel:** 0,266 ETC, ce qui représente une tâche de 53% pour la session d'hiver

---

Le Cégep de Matane sollicite des candidatures pour combler une charge d'enseignement à temps partiel (0,532 ETC session) à l'hiver 2026 en génie électrique. Vous êtes dans l'industrie et disponible uniquement pour un cours? Nous sommes très intéressés à vous rencontrer aussi! Notre programme met l'accent sur la pratique en accordant beaucoup d'heures d'apprentissage en laboratoires.

### **243-623-MT Plans et procédés**

L'élève est en mesure de lire un plan de production d'usine et de différents procédés de fabrication. Il comprend les bases de différents procédés industriels typiques. Il interprète les standards et les symboles afin de se repérer dans un plan. Il reconnaît l'information contenue à l'intérieur des plans mécaniques, électriques, d'écoulement, de procédé, d'ingénierie et autres.

### **243-655-MT Stage: entreprise-école**

Dans un environnement supervisé et contrôlé, l'élève réalise la programmation, la modification, l'optimisation, l'automatisation et la mise en service de systèmes. Il effectue la maintenance, le dépannage, la réparation et l'entretien de systèmes existants. L'élève comprend le processus et l'importance chronologique de la mise en service. Il transfère les connaissances acquises du génie électrique dans la mise en service d'appareils industriels et/ou de systèmes inconnus.

Dans votre tâche d'enseignant(e), vous aurez à:

- Préparer le contenu du cours de même que faire la correction des travaux;
- Donner un enseignement en présence;
- Assurer une disponibilité pour répondre aux questions;
- Contribuer à la vie départementale (révision de programme, comité de travail, projets et sorties avec les étudiant(e)s, etc.).

Un accompagnement adapté sera dispensé à la personne retenue pour l'utilisation des environnements d'apprentissage de même que pour l'élaboration du contenu de cours.

Salaire annuel : selon la convention collective, entre 56 082\$ et 108 008\$, selon les expériences de travail et la scolarité pertinentes reconnues. Le salaire annuel est ajusté au prorata de la valeur de la tâche octroyée.

## **Qualifications requises**

Diplôme terminal de premier cycle universitaire dans la discipline concernée, notamment en génie électrique ou génie de la production automatisée (ou autre discipline jugée pertinente) ou pourrait être considéré un DEC en Technologie du génie électrique: automatisation et contrôle avec des années d'expérience significatives.

## **Tests requis**

Test de français

## **Profil recherché**

- Robotique industrielle
- Automatisation
- Instrumentation et contrôle
- Électrodynamique

## **Exigences particulières**

- Démontrer des aptitudes pédagogiques;
- Être un bon collaborateur et communicateur;
- Bonne connaissance du français parlé et écrit;
- Avoir une formation et de l'expérience en enseignement, un atout;
- Utiliser efficacement les technologies de l'information et des communications, ainsi que les logiciels spécialisés propres au domaine enseigné;
- Logiciels utilisés : Rockwell (automates Allen-Bradley), AutoCAD, Delta V, Emerson, programmation de robots FANUC.

## **Remarques**

Pour postuler, veuillez joindre les documents suivants au plus tard le 4 janvier 2026 à l'attention de Karine Lebrun :

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae à jour
- Diplômes et relevés de notes
- Évaluation comparative effectuée hors du Québec, si applicable

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

---

Le Cégep souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les candidatures des femmes, des minorités visibles, des minorités ethniques, des personnes autochtones ainsi que des personnes handicapées, conformément à la [Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics](#). Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.